



Dossier de presse

Date 5 février 2009

Chiffres et rétrospective de l'année 2008 du Corps suisse des gardes-frontière (Cgfr)

Le Corps des gardes-frontière et la sécurité au niveau national et international

Le Corps suisse des gardes-frontière (Cgfr) a vécu une année 2008 riche en nouveautés et a participé au succès de deux événements marquants pour la Suisse. Le premier de ces événements, qui a mis les ressources du Cgfr à forte contribution, a été l'EURO 2008. Cette manifestation a constitué un énorme défi au niveau de l'exécution des tâches de police frontière. Durant cette période, les contrôles frontières ont porté principalement sur les domaines liés à la police de sécurité tels que la prévention du hooliganisme, les entrées et séjours illégaux, les stupéfiants et l'usage abusif d'armes. En collaborant avec les différentes autorités partenaires, le Cgfr a montré qu'il était un partenaire fiable en matière de sécurité tant au niveau national qu'international.

Le second événement marquant pour le Cgfr a été la mise en œuvre, le 12 décembre, des accords de Schengen/Dublin. Malgré l'entrée en vigueur de ces derniers, les contrôles douaniers aux frontières suisses ont été maintenus. Par le biais d'une large campagne d'information et d'un important travail médiatique, le Cgfr a attiré l'attention de la population sur le fait que les membres du Cgfr continuent d'exercer leurs fonctions aux points de passage de la frontière. Le Cgfr considère donc que l'année 2008 a été placée sous le signe de changements profonds. Il a investi beaucoup de temps dans la préparation et la formation, pour être prêt à assumer ses tâches actuelles et futures. Il ne se contente plus d'effectuer ses contrôles à la frontière et dans l'espace frontalier immédiat. Dans le cadre des mesures nationales de remplacement, le secteur d'engagement s'étend davantage à l'intérieur du pays, élargissant encore un peu l'éventail des tâches confiées au Cgfr. Ces deux dernières années, le Cgfr s'est bien préparé à cette nouvelle situation et apparaît aujourd'hui plus mobile, plus souple et plus moderne que jamais.

Système d'information Schengen (SIS)

Grâce à l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen, le Cgfr a obtenu l'accès au système d'information Schengen (SIS) en date du 14 août 2008. Cette banque de données permet de consulter tous les cas enregistrés dans l'ensemble de l'espace Schengen et de comparer les données du SIS à celles qui ont été relevées par le Cgfr lors de ses contrôles.

Dossier de presse

Durant la période allant du 14 août au 31 décembre 2008, le Cgfr a effectué 1586 interventions sur la base de données enregistrées dans le SIS. Son action concernait les domaines suivants:

- 22 recherches de personnes aux fins d'extradition
- 372 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers
- 42 disparitions de personnes
- 216 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires
- 220 contrôles ciblés de personnes et de véhicules
- 714 recherches d'objets (documents perdus, etc.)

Migrations illégales

Les migrations illégales ont constitué un enjeu particulier pour le Cgfr en matière d'évaluation de la situation et d'utilisation des ressources. La forte augmentation de la pression migratoire exercée sur la frontière sud entre octobre et décembre 2008 a contraint le Cgfr à renforcer ses effectifs dans certaines régions. Au total et dans toutes les régions du pays, le Cgfr a empêché 1981 entrées ou sorties illégales et 3321 séjours illégaux de personnes durant l'année écoulée. Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 273 cas. L'évaluation hebdomadaire de la situation menée en commun par le Cgfr, l'Office fédéral des migrations (ODM) et l'Office fédéral de la police (fedpol) a permis une exploitation maximale des synergies et une utilisation efficace des ressources. Ce genre de collaboration sera poursuivi.

Stupéfiants

L'année dernière, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a également enregistré des succès dans sa lutte contre la possession et le trafic illicites de stupéfiants. Elle a ainsi saisi les quantités de drogue suivantes:

- 122,1 kg de haschisch
- 95 kg de marihuana
- 19,1 kg d'héroïne
- 145,2 kg de cocaïne
- 585,8 kg de kath
- 12 386 pilules contenant diverses substances psychotropes (LSD, ecstasy, etc.)

Documents falsifiés ou utilisés de manière abusive

Depuis plusieurs années, les falsifications ou les emplois abusifs de documents ont tendance à augmenter. Le nombre de documents falsifiés (2199 au total) a atteint un niveau record en 2008. Dans l'ensemble, 1617 personnes ont été arrêtées alors qu'elles étaient en possession de documents falsifiés ou utilisés de manière abusive. Il faut également relever que les falsifications présentent une qualité toujours plus élevée et qu'à l'heure actuelle, seuls des spécialistes aguerris peuvent distinguer les faux documents des documents authentiques. Ces examens requièrent en effet des spécialistes une longue expérience et un grand savoir-faire technique. De nombreux documents ont été découverts dans le trafic ferroviaire (798 falsifications) et le trafic postal ou le trafic de courrier

Dossier de presse

(199 cas). Le renforcement de la frontière sud et le recours accru par les services d'inspection de douane à des spécialistes en documents ont également contribué à ce bon résultat.

Découvertes dans le domaine douanier

En 2008, le Cgfr a découvert 11 985 cas d'infraction à la loi sur les douanes, parmi lesquels des infractions à la loi sur la TVA, aux dispositions sur le dédouanement des marchandises, sur la conservation des espèces ou sur la protection des marques ainsi que des délits relevant de la police économique, de la police du commerce ou de la police sanitaire. En ce qui concerne les marchandises non déclarées d'une valeur supérieure à 2000 francs, 1395 infractions ont été relevées. Les quantités maximales de viande et d'alcool autorisées par la loi ont été dépassées respectivement à 555 et 418 reprises. Dans 95 cas, les infractions concernaient des animaux vivants, qui n'avaient pas été déclarés conformément aux prescriptions.

Renseignements: Thomas Schrämli, chef Communication/médias Cgfr,
tél. +41 031 322 68 19, thomas.schraemli@ezv.admin.ch